ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation très difficile des retraités français établis à l'étranger

Question écrite n° 38497

Texte de la question

M. Meyer Habib alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation très difficile des retraités français établis à l'étranger ne parvenant pas à toucher leur pension. En effet, un grand nombre d'entre eux ont des difficultés à recevoir le versement de leur pension alors que le certificat de vie requis a été transmis à temps aux caisses d'assurances-retraite concernées (CARSAT, CNAV, caisses de retraites complémentaires...). Dans un souci d'inclusion de tous et de respect de l'égalité entre les citoyens, une amélioration de la procédure et une meilleure réactivité de la part des services en question est nécessaire. En outre, ces Français installés à l'étranger sont des retraités se trouvant souvent dans des conditions financières difficiles, ce qui rend d'autant plus problématique le non-versement ou l'arrêt de ces pensions qui sont leurs seules ressources. C'est pourquoi il lui demande d'étudier les voies qui pourraient permettre à ces services administratifs d'être davantage opérationnels et ainsi éviter des situations financières et personnelles parfois inextricables, et qui donnent le sentiment aux Français de l'étranger de ne pas faire autant partie de la communauté nationale que les Français résidant sur le territoire.

Données clés

Auteur : M. Meyer Habib
Circonscription : Français établis hors de France (8e circonscription) - UDI et Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38497
Rubrique : Français de l'étranger
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 avril 2021, page 3586
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)